



Conférence des Ministres de l'Afrique Centrale en charge de la météorologie

Thème : « création du Centre Climatologique Régional »

Yaoundé du 20 au 24 avril 2015

RAPPORT FINAL DE LA REUNION DES EXPERTS

Il s'est tenu du 20 au 23 avril 2015, à l'Hôtel Mont Fébé de Yaoundé, la réunion des experts de la Conférence des Ministres de l'Afrique Centrale en charge de la météorologie sous la présidence du Cameroun, après vote des délégués des autres pays. La vice-présidence était assurée par la République Centrafricaine et le rapportage par le Tchad et le Burundi.

Ont pris part aux travaux :

- la République d'Angola ;
- la République du Burundi ;
- la République du Cameroun ;
- la République Centrafricaine ;
- la République du Congo ;
- la République Démocratique du Congo ;
- la République Gabonaise ;
- la République de Guinée Equatoriale ;
- la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe ;
- la République du Tchad ;

Partenaires :

- l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ;
- la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ;
- la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) ;

- le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD).

La liste des participants est jointe en annexe.

Les experts avaient pour mandat de préparer l'ensemble des projets de documents à soumettre à la sanction des Ministres lors du Segment ministériel de la Conférence prévu le vendredi 24 avril 2015.

Les Délégués ont bénéficié, tout au long des travaux, de l'appui et des orientations des représentants de la CEEAC, de la CEMAC, de l'OMM et de l'ACMAD.

Le bureau constitué s'est attelé à mener les travaux selon les directives données par le Secrétaire général du Ministère des Transports de la République du Cameroun, représentant le Ministre des Transports dans son mot d'ouverture, à savoir : discipline, élaboration d'un programme réaliste et propositions concrètes à faire à l'intention des Ministres.

Les travaux des experts ont abouti à la production d'un certain nombre de projets de documents qui doivent être soumis à la sanction des Ministres. Il s'agit :

1. De l'avant-projet de « Décision portant création, organisation et fonctionnement du CAPC-AC »

Le projet de décision proposé aux experts a fait l'objet de plusieurs amendements et observations.

La mouture consolidée est jointe au présent rapport final.

2. Du projet d'« organigramme du CAPC-AC »

Un projet d'organigramme simplifié du CAPC-AC a été proposé par la CEEAC. Il était question pour les experts, au cours de ces travaux, de peaufiner cette mouture simplifiée, à fin de produire le projet d'organigramme à soumettre au segment ministériel.

Un Comité restreint a été mis en place à cet effet par le Président de séance. Les résultats produits par ce groupe de travail ont fortement été appréciés par l'assemblée, notamment en ce qui concerne la profondeur de la réflexion qui a abouti à un projet d'organigramme très détaillé. Toutefois, au terme des débats, il a été retenu de proposer aux Ministres un projet simple qui se limite aux structures opérationnelles les plus importantes, étant donné que les composantes seraient mises en place progressivement dans la phase opérationnelle du Centre.

Le projet d'organigramme validé est joint au présent rapport final.

3. Examen du projet de Communiqué final de la Conférence

Une première mouture du projet de communiqué final de la réunion des Ministres a été soumis aux experts qui l'ont examiné page par page.

Ses principales articulations portent sur la dénomination du Centre et son encrage institutionnel, sur le choix du pays hôte et sur les recommandations à faire au Conseil des Ministres.

Cette mouture a fait l'objet de débats constructifs qui ont abouti à la validation d'un projet de Communiqué final, joint au présent rapport final.

4. Examen du projet de déclaration des Ministres : « Déclaration de Yaoundé ».

Un projet de Déclaration des Ministres, acte par lequel ces derniers indiquent leur approbation des propositions faites par les experts au cours de leurs travaux et par lequel ils transmettent leurs avis et recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat, a fait l'objet d'analyses par la réunion des experts.

Le projet de Déclaration sousmentionné a été validé par la réunion des experts et est joint en annexe.

5. Examen du projet de programme de la Conférence ministérielle

Le projet de programme de la Conférence ministérielle, soumis à l'examen des experts a été amendé et est joint en annexe.

Fait à Yaoundé, le 23 avril 2015

PJ : 05

- Avant-projet de « Décision portant création, organisation et fonctionnement du CAPC-AC ;
- projet d' « organigramme du CAPC-AC » ;
- projet de Communiqué final de la Conférence ;
- projet de déclaration des Ministres : « Déclaration de Yaoundé » ;
- projet de programme de la Conférence ministérielle.

Les participants :

- **Angola : Domingos José Do NASCIMENTO**, Directeur de l'Institut National de Météorologie
- **Burundi : RURANTIJE Aloys**, Directeur de l'hydrométéorologie du Burundi
- **Cameroun : Philippe RICHARD**, Directeur de la Météorologie du Cameroun
- **Centrafricaine : TETEYA Joël-Urbain**, Inspecteur de la météorologie

- **Congo : LOUMOUAMOU Camille**, Directeur de la Météorologie
- **République Démocratique du Congo : Jean Pierre MPUNDU-ELONGA**,
Directeur Général de la Météorologie
- **République Gabonaise : ABESSOLO MVE Laurent**, Conseiller du Ministre
chargé de la Météorologie
- **République de Guinée Equatoriale : Santiago Francisco ENGONGA OSOOU**,
Directeur Général de l'Environnement
- **République Démocratique de Sao Tomé et Principe : João Vicente
DOMINGOS VAZ LIMA**, Directeur de l'Institut National de la Météorologie
- **République du Tchad : MBAITOUBAM Elie**, Directeur Général de la
Météorologie Nationale

Rapporteurs :

- **DANDJAYE DAOUNA Jules**, cadre à la Direction Générale de la Météorologie
du Tchad
- **RURANTIJE Aloys**, Directeur de l'hydrométéorologie du Burundi

Président : Philippe RICHARD, Directeur de la Météorologie du Cameroun